Liste des assistantes maternelles de THENNELIERES agrées à titre non permament en date du 09/10/2008

Responsable de la publication : Conseil Général de l'Aube

Une assistante maternelle agrée est une personne qui accueille habituellement des mineurs à son domicile, moyennant rémunération et ayant obtenu un agrément. L'agrément est délivré par le Président du Conseil Général de l'Aube pour une durée de 5 ans , renouvelable sous conditions. La procédure est gérée par la Protection Maternelle et Infantile (PMI), service de la DIDAMS.
Cet agrément garanti aux parents la santé, la sécurité, l'épanouissement et la qualité d'accueil de leur enfant.

Textes réglemantaires: loi n°92-642 du 12 juillet 1 992, loi n°2004-1 du 2 janvier 2004, loi n°2005-706 du 27 juin 2005

Mme BERLOT Dominique 10 Rue du 14 Juillet 10410 THENNELIERES 03-25-80-21-11	3 enfant(s) de De 0 à 6 ans accueilli(s) simultanément 1 enfant(s) de De 0 à 12 ans accueilli(s) simultanément 1 enfant(s) de De 0 à 6 ans accueilli(s) simultanément
Mme BROCARD Corinne 4 Rue du 14 Juillet 10410 THENNELIERES 06-64-41-62-69	2 enfant(s) de De 0 à 6 ans accueilli(s) simultanément 1 enfant(s) de De 0 à 6 ans accueilli(s) simultanément
Mme GYE-JACQUOT Sandrine 7 Rue de Flacey 10410 THENNELIERES 03-25-80-65-09	3 enfant(s) de De 0 à 6 ans accueilli(s) simultanément 1 enfant(s) de De 0 à 6 ans accueilli(s) simultanément
Mme MOREL Florence 6, Rue Saint Jean 10410 THENNELIERES 03-25-76-88-02	3 enfant(s) de De 0 à 6 ans accueilli(s) simultanément

Site officiel des Collectivités du département de l'AUBE
Conception graphique - Maintenance du site - Assistance technique : Direction des technologies de l'informatique et de la communication du Conseil général (DTIC).